



Collège Mario Beulaygue

Internat d'excellence

 Rue du collège
09110 AX-LES-THERMES (09)

— Parcours

- De la 6^e à la 3^e
- Sections sportives :
ski alpin / ski nordique / snow
- Option bilangue espagnole
- Option Latin



— Présentation

Le collège Mario Beulaygue accueille 180 élèves environ allant de la 6^e à la 3^e. Il bénéficie d'une implantation centrale dans la ville d'Ax-les-Thermes. L'accès au centre-ville se fait à pied (10 minutes) et la gare se situe à 5 minutes de marche. La ville d'Ax-les-Thermes est située dans une zone montagneuse, au pied des pistes de ski et offrant de formidables opportunités pour la pratique sportive de plein air.

— Un projet éducatif et pédagogique

→ Un établissement qui assure la réussite de tous les élèves

- évaluation par compétences
- usages du numérique éducatif
- accompagnement des élèves à besoin spécifique
- accompagnement des élèves dans leur travail personnel

→ Un établissement qui construit des parcours scolaires ambitieux et adaptés à chacun

- liaison école/collège/lycée
- l'élève acteur de son projet d'orientation
- communication de qualité avec les familles

→ Un établissement qui maintient un climat scolaire favorable à la réussite et au vivre ensemble

- valoriser les pratiques sportives
- développer les pratiques culturelles
- favoriser l'éducation à la citoyenneté et l'éducation à la santé

— Modalités d'hébergement attractives et sécurisantes

Des infrastructures adaptées au projet

56 places (28 garçons et 28 filles)	Mini campus - site clos et sécurisé	Mixité des publics : scolarité, sociale	Politique tarifaire et sociale
Chambres de 3 ou 5 lits	Salle de bain modernes (chaque chambre possède douche et lavabos)	Ordinateurs à disposition	Espaces détente de qualité
Accueil des personnes à mobilité réduite	Ouverture culturelle et sportive		

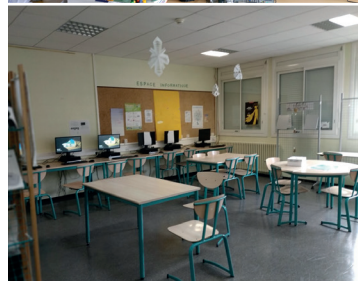
Autres points forts :

- internat dans l'établissement (site clos et sécurisé)
- installations sportives dans l'enceinte de l'établissement (skatepark, stade, city stade très proches)
- un accès aux pistes de ski facilité
- accès au foyer et à la salle informatique
- cadre et ambiance propices au travail (différents espaces et ressources favorisant le travail personnel)
- activités culturelles, artistiques et sportives en soirée (cinéma, spectacles, sciences)
- accès facilité aux activités des associations locales (école de musique, associations sportives...)
- espace détente (babyfoot, télé, jeux de société...)
- accompagnement aux devoirs
- horaires adaptés pour les sections sportives ski



— Équipe éducative dédiée à l'internat

- chef d'établissement
- 1 CPE
- AED
- Enseignants volontaires
- Psy-En, assistante sociale et infirmière scolaire



— Un projet fondateur

L'internat répond à des besoins et des centres d'intérêt : les activités de montagne mais aussi la réussite scolaire, la préparation aux examens, l'orientation professionnelle, la culture, usages du numérique, sciences, langues...

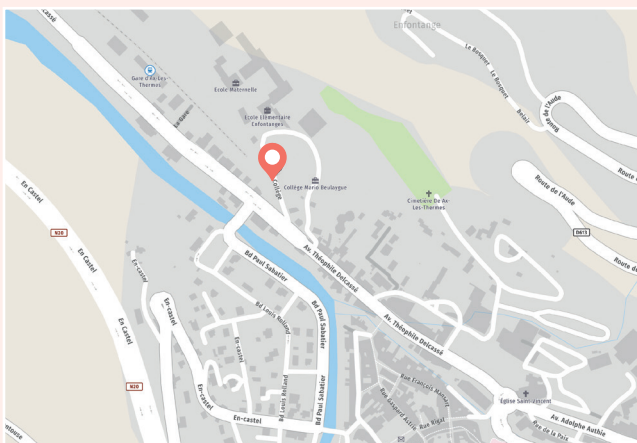
- Proposer des activités autour de l'olympisme grâce aux sections sportives ski/snow/ski nordique
- Encourager les activités culturelles (spectacles musicaux, spectacles vivants, cinéma, rencontres d'auteurs à la médiathèque)
- Favoriser la réussite scolaire : soutien scolaire avec de l'aide aux devoirs (aider à apprendre)
- Avoir un esprit scientifique : création d'un blog, d'un film à partir d'images d'un drone pour la promotion des sections sportives
- Bien vivre à l'internat : salle de détente, salle de jeux, salle TV, salle informatique mises à disposition
- Responsabiliser et s'engager





— Modalités pratiques

→ Collège Mario Beulaygue
Rue du collège
09110 AX-LES-THERMES



Renseignements et inscription :

Tél : 05 61 64 22 18

Mél : 0090001c@ac-toulouse.fr

<https://mario-beulaygue.mon-ent-occitanie.fr/>



Une prime à l'internat est attribuée à tous les élèves boursiers nationaux scolarisés en internat, en collège, en lycée ou en établissement régional d'enseignement adapté (EREA). Strictement liée au statut d'élève boursier, cette prime est progressive et est attribuée en fonction de l'échelon de bourse dont bénéficie l'élève interne. Fixé par l'arrêté du 13 juillet 2021, le montant de cette aide est compris entre 327 et 672 euros depuis la rentrée 2021-2022.